

Cher Pape François,

Nous nous sommes réjouis de votre engagement à poursuivre les réformes engagées par votre prédécesseur Benoît XVI sur le dossier des abus sexuels commis par des prêtres et des employés de l'Église catholique. Ces décisions ont été importantes à la fondation de notre association en décembre 2010 puisqu'elles permettaient de croire que le clergé et spécifiquement le pontificat étaient prêts à aborder de manière juste ce scandale et à accorder aux victimes la reconnaissance, la protection et les réparations qu'elles méritent.

### **Une commission originale, initiée par les victimes : la CECAR**

Nos démarches, avec le soutien, les éclairages et les réalisations de nombreuses personnes, dont plus d'une dizaine de parlementaires fédéraux, grâce aussi à l'engagement de prélats suisses ont débouché sur la création d'une commission indépendante et neutre, la CECAR, Commission d'Écoute, de Conciliation, d'Arbitrage et de Réparation. (Cf. Annexe 3 : Invitation à la **Table ronde autour de Daniel Pittet**).

Des conférences épiscopales en Europe ont mis en place des dispositifs divers pour concrétiser leur demande de pardon et reconnaître leur responsabilité. Mais les témoignages des victimes obligent à constater qu'aucun d'entre eux n'est satisfaisant face à leur vécu. Le Centre d'arbitrage belge et la CECAR suisse restent des modèles originaux et prometteurs. Parmi les besoins et les droits des victimes la réparation est un élément important, même s'il est symbolique, pour autant que cela soit fait dans un processus digne porteur de valeurs et de reconnaissance de la responsabilité de l'Église et non pas comme un gage de silence.

### **Appels à l'aide de personnes victimes : pour y répondre, un projet audacieux et risqué !**

Il reste beaucoup à faire notamment en France, en Italie, en Espagne, en Amérique latine, en Afrique et en Asie pour que tous les prêtres et religieux, tous les évêques et provinciaux appliquent la norme actuelle de « tolérance zéro » et les principes fondamentaux de la réparation institutionnelle. Elle n'est d'ailleurs qu'une étape dans le combat contre les abus commis par des prêtres sur des membres de la communauté. Le traitement du passé est alors essentiel, comme droit des victimes et comme base pour éradiquer ce problème. *Alors évidemment se pose la question de comment répondre aux appels de victimes ?*

Ce que notre association a réussi nous a donné de l'impulsion pour nous lancer dans un projet audacieux (cf. Annexe 2 : Origine et but de notre projet) : décrire qui et ce qui nous a aidés et ce que nous avons réalisé, demander à ceux et celles qui œuvrent à réparer les abus de témoigner et d'apporter leurs propositions ! **L'ensemble de ces textes, réalisations, témoignages sera une source d'information et de propositions, qui donneront une stimulation et du courage** pour faire reconnaître les abus sexuels dans l'Église, les réparer, et surtout **pour prévenir** les répétitions dans l'ensemble de l'Église.

### **Nos demandes touchant l'information et l'engagement des fidèles**

Nous demandons votre engagement en faveur de notre projet pour lui donner plus d'impact ! Deux interventions seraient souhaitables, voire nécessaires :

- **Soutenir notre appel actuel aux témoignages** de ceux et celles, victimes, prêtres, évêques religieux laïcs qui sont à l'écoute des victimes et peuvent insuffler de nouvelles idées pour susciter des changements là où rien n'a bougé ;
- **Soutenir la publication de l'ouvrage** pour qu'il soit accessible partout où il est urgent que des personnes laïques, des agents pastoraux, des prêtres et des évêques agissent.

### **Nos demandes concernant la sélection et la formation des prêtres et agents pastoraux.**

Il est impératif que vous publiiez des directives concernant les critères de sélection et un cours psycho-bio-social approfondi traitant de la sexualité, du développement physique et psychique dans le contexte des enseignements de l'Église, notamment. Nous avons énuméré les thèmes essentiels en Annexe 1.

Ces demandes sont aussi audacieuses que notre projet. Mais l'engagement que nous y investissons sera encouragé par votre soutien. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, nous vous présentons, Cher Pape François, nos salutations respectueuses.

### **Pour le Groupe SAPEC**

Jacques Nuoffer, président et Marie-Jo Aeby, vice-présidente

Nidau et Fey, le 11 septembre 2017

## Annex 1

### Formation bio-psycho-sociale de base et continue des prêtres et agents pastoraux.

Les informations dont nous disposons sur ce qui se passe dans les séminaires démontrent la nécessité d'une sélection plus sérieuse et d'une formation bio-psycho-sociale de base et continue des prêtres, religieux et agents pastoraux, qui soit adaptée à leur âge, à leur expérience pastorale et assumée par des spécialistes des domaines concernés. Vos nouvelles directives doivent définir les exigences pour ces deux étapes.

**Il faut rendre obligatoire des entretiens de sélection approfondis des candidats** à la prêtrise, incluant un bilan psychologique complet et **devant être pris en compte obligatoirement** par les responsables des séminaires et les autorités religieuses. Certes ils ne permettront pas d'éliminer le recrutement des grands manipulateurs, mais permettront de refuser les candidats trop immatures, très attirés par la perspective du célibat obligatoire.

**Il faut préciser le contenu d'un cours approfondi d'au moins deux semestres**, adapté à l'âge des participant-e-s et traitant notamment des sujets suivants :

- La sexualité, le développement physique et psychique selon les connaissances biologiques et psychologiques actuelles et les enseignements de l'Église.
- L'orientation sexuelle et ses qualités fluctuantes.
- Le problème de l'abstinence et la loi canonique.
- Les perversions sexuelles et la pédophilie.
- La moralité, la légalité et l'éphébophilie.
- L'abus des adultes, le prêtre et les femmes.
- Les conséquences morales et psychiques chez les victimes d'abus, et pourquoi. (Cours donné par un pédopsychiatre).
- En quoi consiste un abus et les moyens de se mentir à soi-même des abuseurs (mécanismes de défense).
- La responsabilité morale du prêtre vis-à-vis de ses ouailles, par rapport à ses supérieurs et le problème de rapporter le comportement d'un confrère.
- La loi canonique et la loi civile : comprendre que l'abus sexuel commis sur un enfant est un crime (cours donné par un professeur de droit).
- Institution d'un groupe de travail, pendant cet apprentissage de base, sur les abus subis par les prêtres eux-mêmes.

Nous savons que le futur prêtre ne peut s'éduquer tout seul sur ces questions. Notre expérience des dernières décennies démontre une méconnaissance profonde du développement humain de base ainsi que de l'effet psychologique des abus sur les victimes. L'activité du futur prêtre va le mettre en relation et en travail avec des personnes de tous âges qu'il doit accompagner. Il est inconcevable qu'il en sache moins que des professionnels du domaine social. De penser qu'il est un être moralement supérieur parce qu'il est un religieux, et que cela suffira pour le protéger de ses pulsions est une illusion naïve et même arrogante. Nous pensons que l'éducation aura plus d'effet que les principes moraux et religieux qui sont absolument nécessaires mais pas suffisants.

Et pourquoi encore imposer aujourd'hui à des prêtres très compétents pour leur fonction un célibat qui ne convient pas à leur personnalité et est risqué pour eux et les fidèles ?

Nidau et Fey, le 11 septembre 2017

## Annexe 2

### Origine et but du projet

#### Abus sexuels dans l'Église catholique : contribuez à les faire reconnaître, à les réparer, les prévenir

Parmi les facteurs à l'origine de ce projet, nous en avons retenu quatre :

#### L'apport de Gabriel Ringlet et la réparation institutionnelle

L'éclairage de Gabriel Ringlet a joué un rôle important de soutien dans l'avancée du Groupe SAPEC vers la constitution d'une commission indépendante et neutre pour accueillir les victimes des cas prescrits, la CECAR, Commission d'Écoute, de Conciliation, d'Arbitrage et de Réparation. Nous avons eu la chance et la satisfaction qu'il accepte de donner en Suisse romande deux conférences en octobre 2015. Comme nous souhaitions publier son texte, il nous a demandé que ce dernier soit accompagné par d'autres écrits.

#### L'accord CECAR

Si on analyse les différentes procédures mises en place en Europe par les conférences épiscopales pour reconnaître la responsabilité morale de l'Église face aux traumatismes des victimes abusées par un de ses membres et pour la concrétiser dans un geste de réparation, l'accord CECAR est original !

En effet, cet accord règle les lignes générales et la mise en œuvre de la commission CECAR liant l'Association de soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse (Groupe SAPEC) et les évêchés et congrégations religieuses de Suisse qui y adhèrent. Son but est d'assurer le traitement des demandes relatives à des faits prescrits d'abus sexuels commis sur des mineurs par des agents pastoraux d'un diocèse ou membres d'un ordre religieux établi en Suisse.

#### L'appel de BN et de l'Association *La Parole Libérée*

« Le sujet de l'abus sexuel par les prêtres catholiques est toujours 'tabou' (...) l'Église est considérée comme une institution divine et intouchable. Nous avons encore peur de parler et de dénoncer les prêtres pédophiles. Pratiquement personne ne croit en notre parole, depuis l'enfance. (...) Nous voulons apprendre du Groupe SAPEC pour progresser. »

B. N., Sénégal - Courriel au Groupe SAPEC, le 29 février 2016

BN nous rappelle que notamment en Afrique, mais aussi dans plusieurs pays d'Europe, il reste beaucoup à faire pour que tous les prêtres et religieux, tous les évêques et provinciaux appliquent la norme actuelle de « tolérance zéro » et applique les principes fondamentaux de la réparation institutionnelle.

Dès la fondation de l'association *La Parole Libérée* en 2016, nous avons signalé notre disponibilité aux initiateurs. Au printemps 2017, François Devaux, président, a pris contact avec nous pour obtenir information et conseil sur les démarches en cours.

#### Des preuves stimulantes de changements d'attitudes de prélats

La plupart des évêques et provinciaux européens actuels ont été confrontés aux revendications des victimes de faits passés face auxquels ils n'avaient aucune responsabilité personnelle et ils étaient encore marqués par l'attitude traditionnelle de l'Église face à ces déviances !

Engagé depuis 7 ans, j'ai pu constater l'évolution importante, voire le changement radical des positions de prélats dont certains m'ont exprimé leur reconnaissance.

Il me semble que leurs témoignages pourront aider leurs confrères d'autres pays à évoluer dans les traitements des victimes d'abus sexuels et que les témoignages de victimes pourront donner du courage et des idées aux personnes victimes des mêmes pays.

### Notre projet de publication comprend deux parties

**La première partie** présente le travail entrepris notamment pour la création et la mise en place de la CECAR. On y trouve également le texte intégral de la conférence de Gabriel Ringlet.

**La deuxième partie publiera votre témoignage et/ou vos propositions** et ceux/celles des autres personnes (victimes, prélats, parlementaires, membres de groupes de victimes de divers pays, etc.) qui ont été confrontées à la thématique des abus sexuels sur mineurs commis au sein de l'Église, qui sont intervenues et/ou travaillent actuellement pour que l'Institution reconnaisse sa responsabilité et prennent les mesures qui s'imposent.

Sous <http://www.groupe-sapec.net/enquete.htm>, vous trouvez les liens pour accéder à la première partie et obtenir de précisions.

### Annexe 3

#### Évocation des étapes vers la réalisation de la CECAR : 2010-2017 Introduction de Jacques Nuoffer à la Table ronde du 17 mars 2017

Le livre de **Daniel Pittet** se termine par deux pages alignant les prénoms des personnes qu'il remercie. Mon survol rapide de ce qui nous a permis de nous rencontrer ce soir a le même but.

**En 2007**, j'ai demandé information et réparation à **Bernard Genoud, Évêque du diocèse**. Il m'a envoyé à la commission SOS Prévention. Elle a voulu déplacer mon dossier chez les Missionnaire de Saint-François de Salle, congrégation qui venait de nier toute responsabilité dans les abus du prêtre en question.

J'ai donc dit oui quand ma psychothérapeute, **Corinne Schutz**, m'a parlé de la demande de Sabine Petermann qui voulait sensibiliser aux vécus des victimes dans l'émission « Hautes fréquences ». J'y ai lancé un appel. **Marie-Jo Aeby et Gérard Falcioni** y ont répondu. Nous avons fondé l'Association du Groupe de soutien aux personnes abusées par des prêtre de l'Église catholique, le Groupe SAPEC, le 22 décembre 2010, **il y a 7 ans**.

L'absence de réponses des évêques suisses à nos demandes a été compensée par le soutien et les encouragements à persévérer de **Martin Werlen**, Abbé d'Einsiedeln.

En 2012, l'accueil chaleureux et l'écoute bienveillante de **Charles Morerod**, Évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, et la découverte du Centre d'arbitrage belge, fruit d'un accord passé entre la commission abus sexuels du Parlement et l'Église, nous redonne espoir.

En avril 2013, **Eric Paulus** me permet de rencontrer plusieurs personnalités belges ayant joués un rôle dans cette affaire, dont **Karine Lalieux, présidente de la commission parlementaire abus sexuels et Guy Harpigny**, évêque représentant ses confrères belges, **Paul Martens et Herman Verbist**, experts scientifiques du Centre, et **Gabriel Ringlet** qui nous informent et nous encouragent.

**Charles Morerod**, conquis par ce modèle venu de Belgique, convient aussi de la nécessité de faire appel aux **parlementaires**. Pour les informer, nous rédigeons le Mémoire SAPEC « *Abus sexuels au sein de l'Église catholique, en Suisse et dans le monde* » et envoyons un résumé fin novembre 2013 à tous les parlementaires romands.

Ainsi **le 8 mai 2014**, une quinzaine de **parlementaires** réunis grâce à Josiane Aubert, conseillère nationale, rencontrent, à Berne, des représentants du clergé et du Groupe SAPEC : ce sera la **commission tripartite** à laquelle participent également Luzius Mader, vice-directeur de l'Office fédéral de la Justice.

**Le 18 juin 2015**, les travaux de la commission, présidée par **Rebecca Ruiz**, conseillère nationale, débouchent sur un Accord entre les évêchés de Suisse romande ainsi que des congrégations religieuses de Suisse et l'**Association du Groupe SAPEC** permettant la création de la CECAR, une commission neutre et indépendante de l'Église catholique, chargée de répondre aux demandes de reconnaissance et de réparation des personnes abusées dont les cas sont prescrits.

**En décembre 2015**, les membres de la CECAR sont nommés et **Sylvie Perrinjaquet** en accepte la présidence. Fin 2016, règlement, procédure, sélection des conciliateurs sont terminés. **Début 2017**, les premières victimes sont reçues par la commission neutre et indépendante que nous demandions depuis 7 ans !

Mais notre tâche n'est pas terminée : Le témoignage de **Daniel Pittet** éclaire vraiment les difficultés des victimes à sortir du silence. Il est une contribution essentielle à les encourager. Je souhaite que cette table ronde y contribue aussi.

Merci de votre attention.

Lausanne, le 17 mars 2017